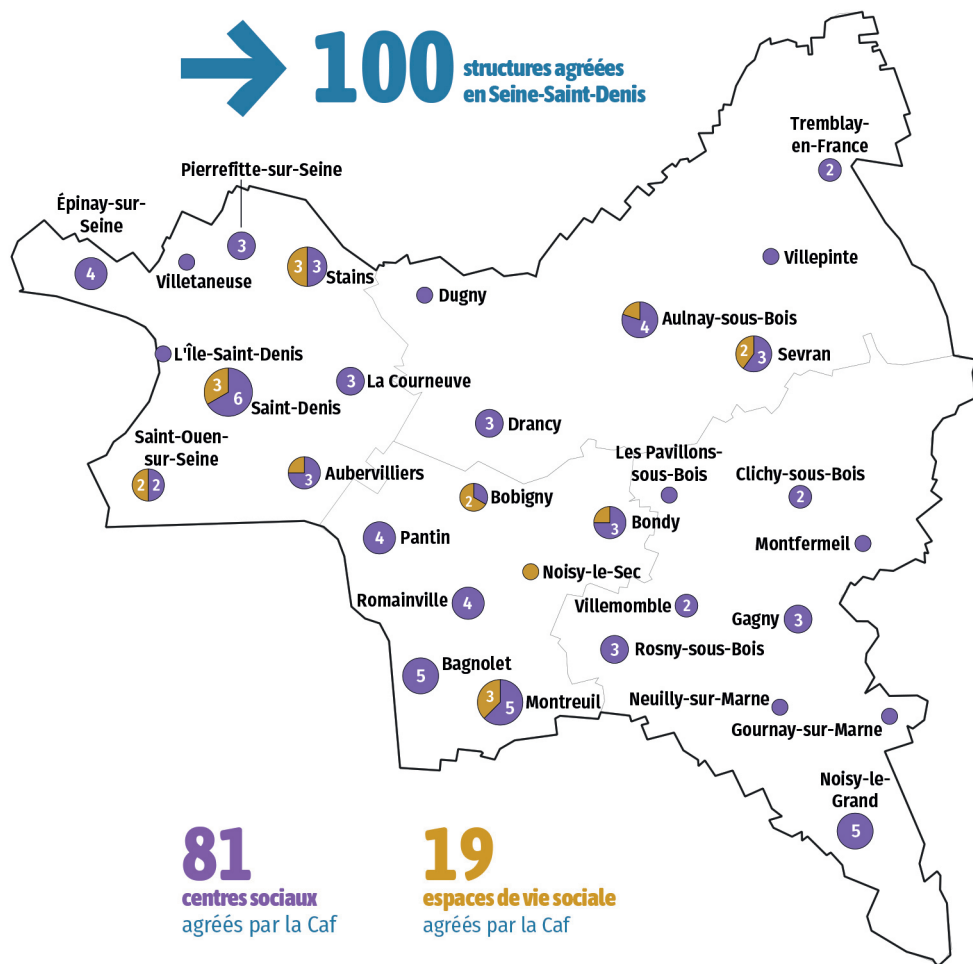


Les structures d'animation de la vie sociale

→ **100** structures agréées en Seine-Saint-Denis



81
centres sociaux agréés par la Caf

19
espaces de vie sociale agréés par la Caf

SENACS : l'observatoire de l'AVS

C'est un outil essentiel qui permet de recueillir chaque année l'activité des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Il permet de rendre lisible les actions menées, de mieux comprendre les dynamiques locales et d'alimenter le pilotage des politiques de l'AVS.

Retrouvez la dernière édition sur le site de la Caf et de la FCS93.

Caf de la Seine-Saint-Denis - Crédits photos : Caf de la Seine-Saint-Denis/FCS93 - Impression : Siri Paris - Juin 2026



Schéma départemental de l'animation de la vie sociale

2020-2026





Qu'est-ce que l'animation de la vie sociale ?

L'Animation de la Vie Sociale (AVS) désigne l'ensemble des actions conduites sur un territoire afin de renforcer le lien social, soutenir les familles, encourager la participation des habitants et accompagner les initiatives locales. Elle vise à faciliter l'intégration des usagers dans la vie collective et citoyenne en leur donnant les moyens d'agir sur l'amélioration de leurs conditions de vie.

Elle s'appuie sur des structures de proximité, telles que les centres sociaux ou les espaces de vie sociale, acteurs essentiels du développement social local, de la cohésion territoriale et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Pourquoi un SDAVS ?

Le schéma départemental de l'animation de la vie sociale rassemble les partenaires du territoire pour construire ensemble des actions utiles aux habitants, soutenir les structures locales et renforcer la vie sociale, en lien avec les besoins de chaque territoire.

Il permet ainsi de disposer d'un document de référence, facilitant la lisibilité des orientations, l'accompagnement des acteurs et la cohérence globale de la politique d'animation de la vie sociale.

Qui sont les partenaires signataires du SDAVS ?



Le SDAVS : 4 enjeux stratégiques au service de l'animation de la vie sociale

1. Des habitants acteurs de leur quartier



Renforcer le rôle des structures AVS comme espaces d'expression, de mobilisation et de co-construction, où les habitants s'engagent et transforment leurs idées en projets collectifs.

2. Être présents, durablement et au cœur des territoires



Soutenir les centres sociaux et espaces de vie sociale afin d'assurer une présence de proximité et d'accompagner durablement la vie locale et les projets des habitants.

3. Une animation de la vie sociale mieux comprise



Accompagner les acteurs de l'AVS afin de rendre leurs actions plus lisibles, mieux articulées et en phase avec les réalités de chaque territoire.

4. Faire connaître pour partager



Communiquer sur les initiatives et les dynamiques locales pour faciliter l'accès aux habitants. Valoriser les expériences et encourager leur essaimage.



Avenant au Schéma départemental de l'animation de la vie sociale

2021-2024



Période complémentaire : 2025-2026



→ Préambule

Face aux mutations sociales, territoriales et institutionnelles, l'animation de la vie sociale (AVS) en Seine-Saint-Denis constitue un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale, soutenir le pouvoir d'agir des habitants et répondre aux besoins de proximité dans les quartiers.

Portée par un réseau dynamique de centres sociaux et d'espaces de vie sociale (EVS), l'AVS repose sur des valeurs de solidarité, de participation citoyenne et de développement local. Ce réseau agit au plus près des réalités du terrain, dans un département où les enjeux de pauvreté, de jeunesse, d'accès aux droits ou encore de vivre-ensemble sont particulièrement prégnants.

Afin de coordonner et dynamiser les actions locales, un Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) a été élaboré pour la période 2020-2024. Le présent avenant SDAVS, pour la période 2025-2026, vient s'inscrire dans une volonté de consolidation, de recentrage et de préparation de l'avenir. Il vise à renforcer la gouvernance partagée et à valoriser les dynamiques locales. Il s'appuie sur un bilan des années précédentes, les contributions des partenaires signataires et les attentes exprimées par le réseau AVS.

→ Présentation synthétique de l'Animation de la Vie Sociale en Seine-Saint-Denis

Un réseau structuré et implanté localement :

La Seine-Saint-Denis compte, au 31 décembre 2024, 94 structures AVS agréées par la Caf, dont 80 centres sociaux et 14 EVS. 89 % d'entre elles sont implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Un public nombreux et diversifié :

Chaque structure accueille en moyenne 2 700 usagers par an, soit 42 % de plus que la moyenne nationale. Les thématiques principales abordées sont l'accès aux droits, la parentalité et la jeunesse.

Des actions de proximité innovantes :

Les structures de l'AVS se distinguent par leur engagement dans des actions "hors les murs" et "d'aller-vers", dans l'espace public ou en partenariat avec d'autres partenaires pour mieux toucher et rejoindre les habitants.

Un rôle de relais local et de coordination :

Près de 70 % des structures accueillent d'autres associations et jouent un rôle de lieu-ressource au sein de leur territoire. Elles sont également un appui pour les politiques publiques, notamment via leur participation aux Conventions Territoriales Globales (CTG).

Des fragilités structurelles :

Malgré leur rôle central, les structures AVS du département disposent de ressources humaines et financières inférieures à la moyenne nationale. À titre indicatif, un centre social en Seine-Saint-Denis fonctionne avec :

- 9 ETP par structure (vs 12 au national)
- 534 200 € de budget moyen (vs 697 200 €)
- 32 bénévoles en moyenne (vs 54)

Des défis à relever :

Les tensions sur les métiers de l'animation, la dépendance aux financements publics, l'impact de la nouvelle convention collective Alisfa ou encore la nécessaire implication des collectivités locales sont autant de défis à relever pour garantir la pérennité et la qualité de l'animation de la vie sociale.

Constats issues de Senacs 2024.

Priorité 1 : Consolider les actions engagées et les rendre opérationnelles

Certaines actions initiées lors de la précédente période du SDAVS ont démontré leur utilité, mais méritent d'être mieux structurée et poursuivies dans la durée.

Cette priorité vise à renforcer l'impact de ces actions et en cohérence avec les attendus du réseau AVS.

Réf.	Actions	Objectif	Responsables	Echéance	Livrables
1.1 .	Déployer une offre d'accompagnement concertée pour les structures AVS afin de prévenir des difficultés de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Pérenniser les structures AVS ➔ Prévenir les fragilités économiques, RH et gouvernance ➔ Accompagner au déploiement d'une qualité de service 	CAF FCS ÉTAT/ DRIEETS FOL (DLA)	Tout au long de 2025-2026	Dispositif d'accompagnement + suivi des structures : Process IDA AVS (Informier, Détecter et Accompagner)
	Définir une stratégie concertée pour l'attractivité des métiers de l'AVS.	Répondre aux tensions sur les métiers	DRIEETS FCS CAF	2026	Définition d'une stratégie métier, mobilisation de partenaires ressources (université...)
1.2	Accompagner les centres sociaux/ EVS labélisés Maison France Services	Faciliter l'articulation entre les 2 missions (MFS et CS/EVS)	État FCS CAF	Tout au long de 2025-2026	Concertation État/Caf/ FCS93 Diagnostic des besoins Proposition d'un accompagnement adapté
	Poursuivre la Coopération avec le SDAASP (Schéma départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics)	Mutualiser les ressources dans le domaine de l'accès aux droits	État CD Organismes de sécurité sociale (Cnav, Cnam, Caf, MSA) FCS	Tout au long de 2025-2026	Concertation pour relancer et définir des axes de coopération, en définissant les rôles
1.3	Partager et diffuser régulièrement les outils/ressources des partenaires signataires	Soutenir l'action des structures AVS Communiquer sur les actualités des partenaires signataires (contrat de ville, CTG, Projet fédéral, Schéma d'AS de proximité, contrat de solidarité local...)	Ensemble des partenaires signataires	Tout au long de 2025-2026	Envoi de supports, d'information Lien avec action n°2.1

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance et la mobilisation des partenaires signataires

Une gouvernance efficace est un levier pour garantir la cohérence et la continuité des actions menées dans le SDAVS. Elle permet également de faire des ramifications avec les dispositifs et les autres schémas en œuvre sur le département.

Cette priorité vise à renforcer l'implication de tous les partenaires signataires, notamment en créant des liens plus étroits.

Réf.	Actions	Objectif	Responsables	Echéance	Livrables
2.1	Désigner des référents institutionnels	Renforcer l'ancrage dans le pilotage Relayer les actions et outils du SDAVS au sein des réseaux et territoires d'intervention Partager les actualités respectives liées à l'AVS	Tous partenaires signataires	30 juin 2025	Liste des référents
2.2	Développer une communication plus régulière	Coordonner les actions du schéma et intégrer le retour terrain en associant des structures AVS volontaires	Tous les partenaires signataires	Tout au long 2025-2026	Echanges plus fréquents en fonction des actualités

Priorité 3 : Dynamiser la communication et la visibilité du SDAVS

Le SDAVS souffre d'une faible visibilité auprès du réseau AVS comme des partenaires de terrain.

Cette priorité ambitionne de renforcer l'appropriation du schéma en créant une identité reconnaissable, en centralisant les ressources utiles, en développant une communication lisible et mobilisatrice. Cela passe également par l'accueil structuré des nouveaux professionnels et par le renouvellement des formats de rencontre.

Réf.	Actions	Objectif	Responsables	Echéance	Livrables
3.1	Créer une identité visuelle du SDAVS	Identifier les actions du schéma et le faire connaître	CAF	Fin 2025	Logo et charte graphique
3.2	Organiser une campagne annuelle de valorisation	Informier et mobiliser les acteurs et partenaires	Tous les partenaires signataires	Octobre 2025 / 2026	Plaquette, newsletters, événement annuel
3.3	Proposer des modules de présentation du SDAVS/ partenaires signataires	Former et informer les professionnels du réseau en continu et en toute autonomie	Tous les partenaires signataires	Début 2026	Module de présentation + support PDF

Priorité 4 : Préfigurer le futur SDAVS

L'avenant 2025-2026 doit permettre d'anticiper et de poser les bases du prochain SDAVS.

Cette priorité consiste à ouvrir une démarche de réflexion collective, à partir des données issues du réseau (notamment via Senacs), des enseignements de la période écoulée et des nouvelles orientations. Elle se traduira par une consultation élargie du réseau via l'appui d'un prestataire pour structurer la phase de conception.

Réf.	Actions	Objectif	Responsables	Echéance	Livrables
4.1 .	Lancer un appel à prestataire pour le SDAVS 2027	Venir en appui à la co-construction du futur schéma et des indicateurs d'évaluation	CAF	Fin 2025	Cahier des charges + recrutement prestataire
4.2	Intégrer les orientations stratégiques et les évolutions réglementaires des partenaires	Aligner le futur schéma avec les orientations des partenaires afin d'assurer la cohérence d'action	Ensemble des partenaires signataires	1 ^{er} semestre 2026	Note de cadrage intégrant les feuilles de route respectives
4.3	Communiquer autour de Senacs 2025	Nourrir la réflexion collective via les données partagées par le réseau AVS	CAF FCS Réseau AVS	1 ^{er} semestre 2026	Ateliers territoriaux + synthèse participative
4.4	Associer les collectivités locales	Faire adhérer des représentants des villes dès la conception du futur schéma	CAF FCS Etat	2026/post élection	Prise de contact

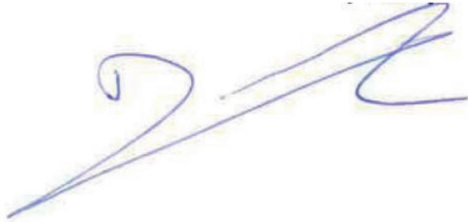
→ **Comitologie :**

La gouvernance du SDAVS pour la période 2025-2026 s'appuiera sur :


- Un comité de pilotage annuel réunissant l'ensemble des signataires ;
- Un comité technique resserré et plus continu, incluant des représentants des structures AVS volontaires ;
- Des échanges plus réguliers entre référents institutionnels du SDAVS pour assurer le suivi opérationnel.

Fait à Bobigny, le

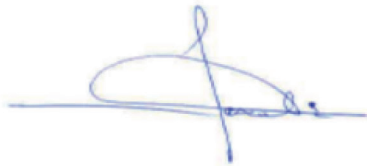
Le préfet délégué pour l'Égalité
des chances de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Amaury Dumay



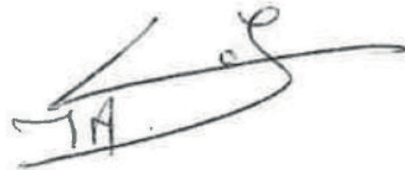
Le Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Stéphane Troussel

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services
du Département
11 FEV. 2026  Olivier Veber

Le Directeur général de la Caf
de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Pascal Delaplace



La Présidente du Conseil d'administration
de la Caf de la Seine-Saint-Denis
Madame Marinette Soler-Kerrien



Le directeur de la Cnam
de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Stéphane Di Iorio



Le directeur de la Cnav
d'Île-de-France
Monsieur François Clouet



Le directeur de la MSA
d'Île-de-France
Monsieur Laurent Pilette



Les co-présidents de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis
Madame Nora Zontone **Madame Magda Jouini** **Monsieur Halim Belmokhtar**



Avenant au Schéma départemental de l'animation de la vie sociale

2021-2024



Période complémentaire : 2025-2026

